

Objectif de neutralité carbone dans l'industrie :

Un double enjeu de montée en compétences des entreprises et de transformation structurelle des process industriels

www.prorefei.org

Dans un contexte de crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine, la question de l'énergie a été replacée au centre des débats soulignant son impact sur la compétitivité des entreprises françaises et pour certaines, leur survie. Et pour atteindre les objectifs de neutralité carbone fixée par le gouvernement à l'horizon 2050, il est tout aussi indispensable d'aller au-delà d'un simple effort de sobriété énergétique. Afin d'accompagner les entreprises sur le chemin de cette transition vers l'efficacité énergétique, des solutions concrètes existent, à l'instar du programme PROREFEI, financé par le dispositif des CEE et dédié à la montée en compétences de « référents énergie » dans l'industrie et le tertiaire complexe. Les dernières formations du programme, porté par l'ATEE, seront dispensées d'ici fin septembre 2023, pour les entreprises souhaitant en bénéficier. Il est encore temps de s'inscrire ! Le parcours sera proposé à nouveau dans le programme PACTE Industrie à partir de 2024.

L'industrie : un secteur prioritaire en matière d'économies d'énergie

Le plan national pour la sobriété énergétique a été annoncé par le Gouvernement fin 2022, visant une réduction de 10% des consommations énergétiques. Cet effort de sobriété représente le premier étage de la fusée, et **l'industrie, particulièrement énergivore, est donc l'un des secteurs prioritaires**. Avec plus de 40 000 sites de plus de 10 salariés, l'industrie représente **20% de la consommation énergétique française** et 30% de la consommation électrique totale en France.. Au-delà de représenter un levier de compétitivité face aux coûts croissants, la question de l'énergie est donc vitale pour ces industries.



Pour l'ATEE qui accompagne depuis 45 ans les entreprises dans l'efficacité énergétique, *« la réduction de 10% de nos consommations n'est que la partie émergée de l'iceberg. Tous les scénarios montrent que l'on n'atteindra pas les objectifs de décarbonation si l'on ne réalise pas 40 à 50 % d'économies d'énergie structurelles, en remettant à plat nos façons de travailler »*, indique Daniel Cappe, vice-président de l'ATEE.

Les 3 leviers de la décarbonation : sobriété, efficacité et autonomie énergétiques

Pour rattraper le retard, les entreprises doivent **revoir en profondeur les process industriels** et porter un effort beaucoup plus conséquent et durable. Le chemin vers la neutralité carbone est en effet une addition vertueuse de trois objectifs : la sobriété (correspondant à l'effort de 10 % déjà enclenché) ; l'efficacité énergétique des procédés industriels (soit la réduction significative des consommations énergétiques en repensant les modes de production) dont l'objectif de réduction est fixé à 40% et, enfin, le recours aux modes de production, qui permettent de gagner en autonomie sur le plan énergétique : récupération de chaleur fatale, électrification des procédés, énergies renouvelables, recyclage matière, puits de carbone et capture-stockage-utilisation du carbone (CCUS). Face à ces mesures structurelles et la multiplicité des aides et des financements, les industriels se retrouvent parfois démunis et ont besoin d'être accompagnés. *« Nous considérons comme essentiel que les industriels montent en compétences sur l'efficacité énergétique et la décarbonation. Ces bases manquent trop souvent au sein des entreprises. »*, souligne Daniel Cappe.

La formation comme moteur de la transition

Porté par l'ATEE, expert de l'efficacité énergétique et lancé en 2018, le **programme PROREFEI** permet de **former des référents énergie** au sein des entreprises industrielles partout en France, à même de mettre en place des solutions concrètes et durables. Pour l'ATEE, *« chaque entreprise industrielle devrait créer la fonction pérenne de « Responsable énergie » (comme il existe dans chaque entreprise un Responsable sécurité et environnement) et veiller à sa formation continue. Cet investissement humain est indispensable pour maximiser les investissements financiers »*.

Le programme PROREFEI a mobilisé jusqu'à présent plus de 950 entreprises, 1600 inscrits et plus de 1 200 salariés formés à travers le territoire. Il est encore temps de **bénéficier de la formation jusqu'à fin septembre 2023**, avec une **prise de charge des coûts pédagogiques jusqu'à 80% pour le parcours obligatoire et jusqu'à 100% pour les modules complémentaires selon les entreprises**. La mise en réseau des compétences et des problématiques rencontrées par le secteur est également au cœur du programme, à travers la communauté des référents énergie, qui se déploie sur le territoire. Dans cette même ambition et afin de créer une dynamique durable et collective, **PACTE Industrie**, porté par l'ADEME et l'ATEE, réunira à partir de 2024 les programmes de formation PROREFEI, INVEEST (formation des responsables financiers), dès 2023 PRO-SME (prime incitative à l'obtention à la mise en place d'un système de management de l'énergie selon la norme ISO 50 001) et ACT (construction d'une stratégie de décarbonation).

PROREFEI

La formation des référents
énergie dans l'industrie

Plus d'informations sur le programme et inscriptions sur :

www.prorefei.org

Contacts presse :



Agence PopSpirit

Tél. 01 42 93 44 56

Charlotte Ferran-Vincent – Isabelle Lebaupain
charlotte@pop-spirit.com – isabelle@pop-spirit.com

A propos de PROREFEI :

Avec PROREFEI, l'industrie se mobilise pour devenir un modèle de transition énergétique. Ce programme dédié vise à former les salariés en charge de la gestion de l'énergie dans l'industrie et le tertiaire complexe afin de faire émerger des projets d'optimisation énergétique concrets, réalistes et rentables, adaptés aux contraintes de chaque entreprise. Il est développé par l'Association Technique Energie Environnement (ATEE) et financé par le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

www.prorefei.org/  [@PROREFEI](https://twitter.com/PROREFEI)  [PROREFEI](https://www.linkedin.com/company/prorefei)

A propos de l'ATEE : L'Association Technique Énergie Environnement est une association Loi 1901 impliquée depuis 40 ans dans la promotion de la maîtrise de l'énergie, en particulier dans l'industrie. Elle anime le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie à travers son Club C2E, et porte déjà le Programme Pro-SME, dont l'objet est de promouvoir la certification ISO 50001 (management de l'énergie). L'ATEE a 2200 adhérents et 13 délégations régionales, et édite la revue bimensuelle Energie Plus. L'ATEE est également active dans la méthanisation avec son Club Biogaz, ainsi que dans le Stockage d'énergie, le Power to Gas et la Cogénération.

www.atee.fr  [@AssociationATEE](https://twitter.com/AssociationATEE)

A propos de l'ADEME : L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr  [@ademe](https://twitter.com/ademe)

Programme porté par :



Programme soutenu par :



Programme financé par :

